



# Quelle politique familiale en 2022...et après ?

PLFSS 2022 – Audition AN

5 Octobre 2021

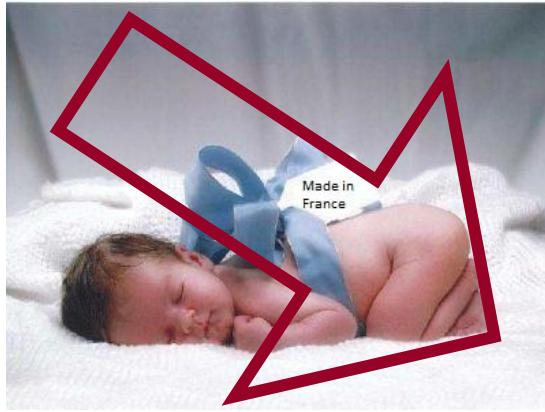
# Sommaire

---

- I - Contexte : Comprendre la situation avant de voter le PLFSS 2022
- II – Les mesures de politique familiale dans le PLFSS 2022
- III – Que manque-t-il au PLFSS 2022 : enquête MMM France auprès de 22.000 mamans de jeunes enfants
- IV – Quel futur pour la politique familiale : Echos de la conférence des familles (en cours) et préconisations
- V - Qui sommes-nous et contacts utiles

## I - Contexte

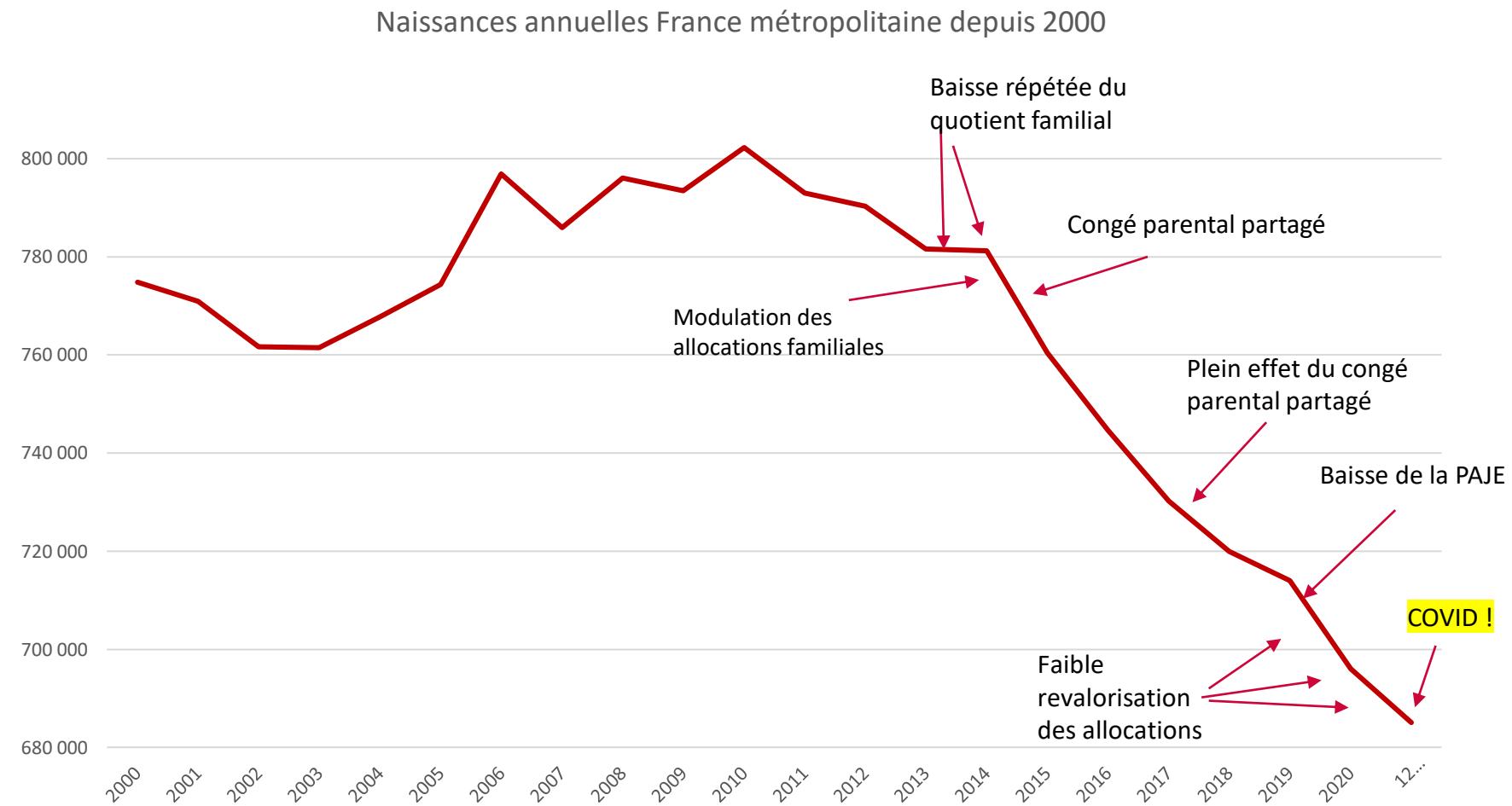
Comprendre la situation avant de voter le PLFSS 2022



## A - Une natalité dont la chute se poursuit en 2021

**-117.000 naissances en moins par an depuis 2010**

**-3,5% de naissances sur les 12 derniers mois  
(à fin juillet 2021)**





## Avec des conséquences à moyen terme :

---

La sécurité sociale, la protection sociale sont financés par les actifs.

Moins de bébés depuis 2012, c'est moins d'actifs dès 2030... donc

**Moins de protection sociale**

**Moins de retraites**

...et une dette à rembourser / actif de + en + élevée !



## B - Un niveau de vie des familles qui s'est dégradé

---

- **5,6 Milliards d'€ = ARGENT RETIRE DU BUDGET DES FAMILLES** entre 2012 et 2018  
(modulation des allocations familiales, baisse du plafond du quotient familial, multiples réductions sur la Prestation d'accueil du jeune enfant, réduction du congé parental, etc...).
- 2 M de familles avec enfant(s) des classes moyennes et pauvres ont vu leur revenu disponible diminuer<sup>1</sup>
- Elever des enfants est un « luxe » : pour avoir 3 enfants, il faut consentir à une baisse de niveau de vie de 40%<sup>2</sup>
- Faible revalorisation de l'ensemble des allocations en 2019 (0,3%), 2020 (0,3%) et 2021 (0,1%).
- **Fin 2021, la hausse des prix** du gaz, du pétrole, de l'électricité, du coton, du blé va grever le budget de millions de familles.

---

1) CNAF 2018 : revenus disponibles à fin 2016 2) PLFSS 2018 – PQE Famille



## C) Une offre de garde qui s'amenuise malgré les efforts

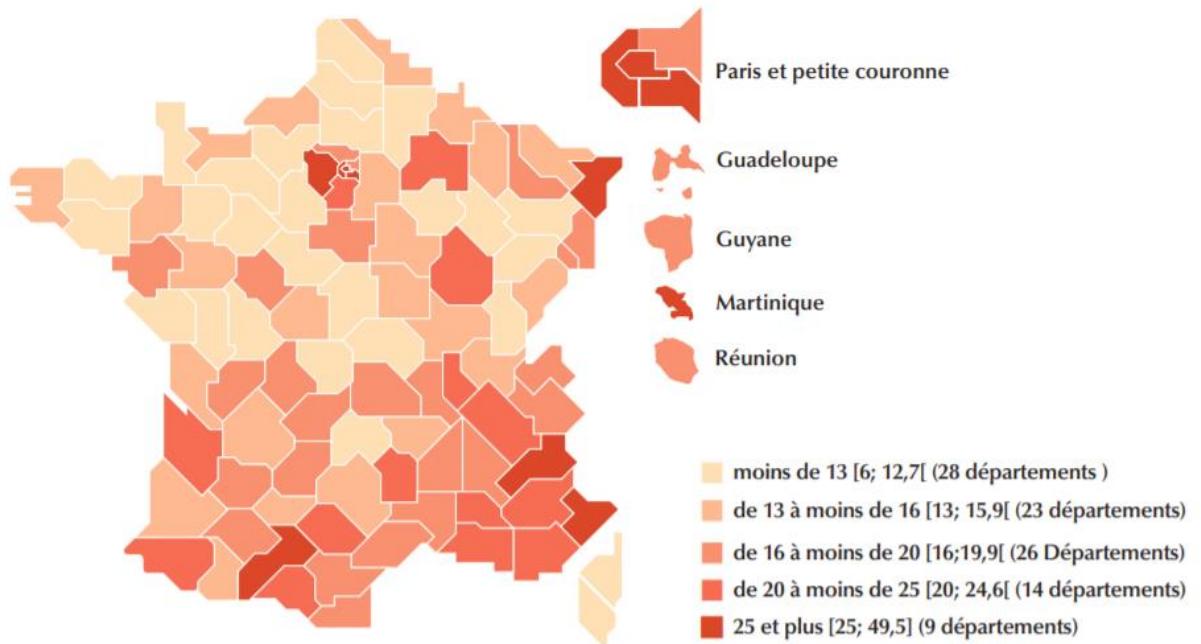
Solutions d'accueil	Bilan COG 2013-2017 <sup>1</sup>	Rappel objectifs 2013-2017	COG 2018-2022 à date <sup>4</sup>	Rappel objectifs 2018-2022
Nouvelles places de crèches PSU	+ 57.200			
Destructions de places de crèches	- 24.700			
Nouvelles places de crèches CMG / PAJE <sup>2</sup>	+ 22.900		+ 7.500	
Croissance de la fréquentation	+ 6.400			
<b>Total places de crèches</b>	<b>+61.800</b>	+ 100.000	+ 11.221	30.000 revu à la baisse (15.000)
Garde par les assistantes maternelles	-21.900 <sup>3</sup>	+ 100.000	- 17.300	
Scolarisation à 2 ans	+ 1.800	+ 75.000	- 3.800	
Congé parental	<b>- 260.000</b>		- 65.000 <sup>5</sup>	
<b>Total solutions d'accueil</b>	<b>- 218.300 !!</b>	+275.000	-74.879	



## Le résultat « en image » de la politique d'offres de garde :

Investir massivement dans les crèches ne garantit pas la meilleure offre de garde globale pour les familles.

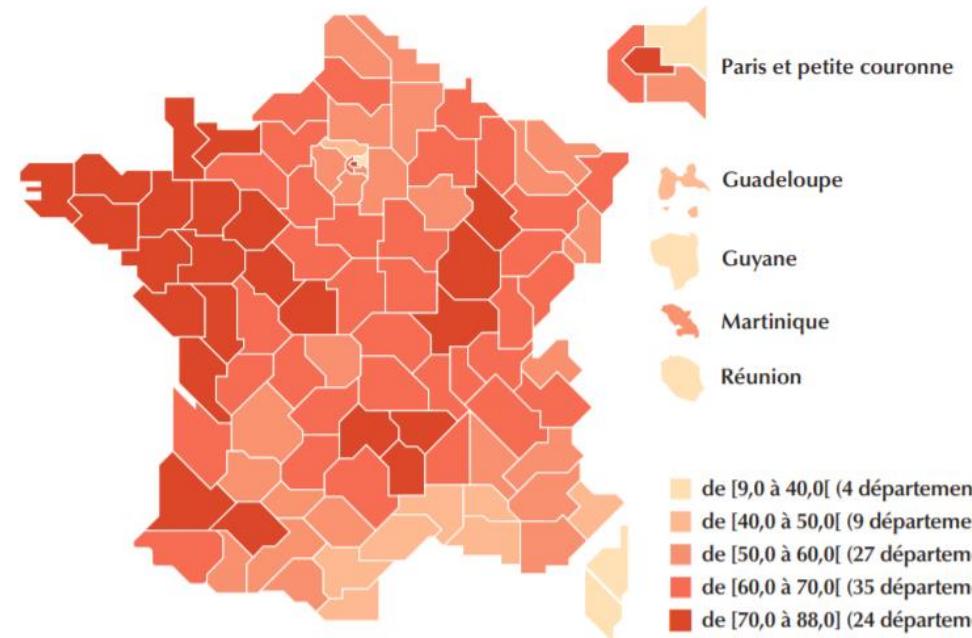
CAPACITÉ THÉORIQUE D'ACCUEIL DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT POUR 100 ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS EN 2018



**Sources :** Onape, Cnaf (MtEaje et Allstat FR6 2018), Ccmsa (31 décembre 2018), Drees (enquête Pmi au 31 décembre 2018), Menesr-Depp (démographie Depp) au 1<sup>er</sup> janvier 2019, Insee-recensement de la population.

**Champ :** France entière (hors Mayotte).

CAPACITÉ THÉORIQUE D'ACCUEIL PAR LES MODES D'ACCUEIL « FORMELS » POUR 100 ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS AU 31 DÉCEMBRE 2018

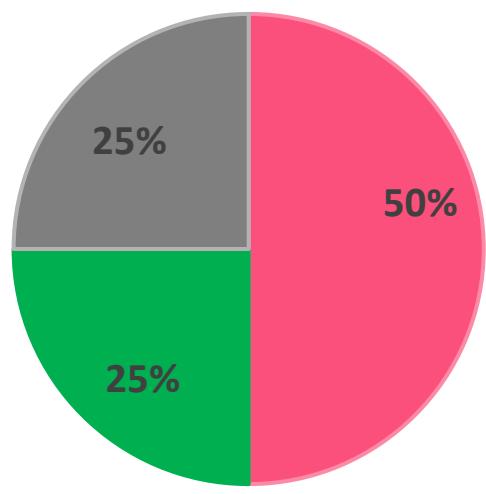


**Sources :** Onape (Cnaf (Sias-MtEaje 2018 et Allstat FR6 2018), Ccmsa (31 décembre 2018), Drees (enquête Pmi au 31 décembre 2018), Menesr-Depp (constats de rentrées scolaires 2018-2019 et démographie au 1<sup>er</sup> janvier 2019), Insee-recensement de la population, Acoss).

# Les résultats pour les parents en terme d'offre de garde :

En 2010 :

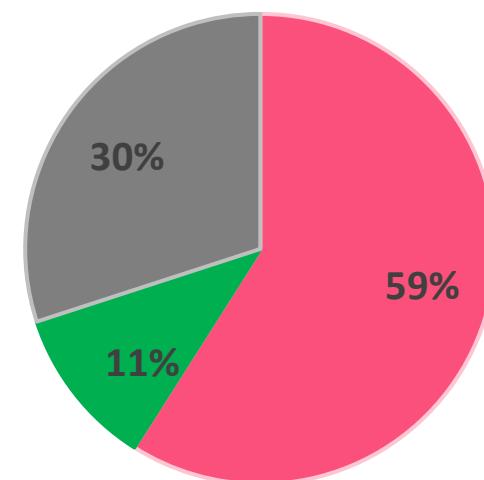
Répartition des modes de garde pour  
100 enfants



■ EAJE + Ass Mat ■ Congé parental ■ Sans solution

En 2020 :

Répartition des modes de garde pour  
100 enfants



■ EAJE + Ass Mat ■ Congé parental ■ Sans solution



## D) Une politique familiale particulièrement coûteuse

### « Dépenser + pour Garder – »

Dépenses	2012 <sup>1</sup> (en M€)	2017 <sup>2</sup> (en M€)	2020 <sup>3</sup> (en M€)	Evolution du budget global 2020 vs 2012	Evolution en %
Congé parental	2.064	1.233	868	- 1.196 M€	- 57,9 %
CMG assistante maternelle	5.416	5.588	5.121	- 295 M€	- 5,5 %
CMG gardes à domicile <sup>4</sup>	293	281	264	- 29 M€	-9,9%
<b>Coût de fonctionnement des crèches pour les finances publiques<sup>5</sup></b>	3.434	5.471	6.367	+ 2.933 M€	+ 185 %
Total des Dépenses	11.207	12.573	12.620	<u>+ 1.413 M€</u>	<u>+ 12,6 %</u>

→ Perte de 285.000 bénéficiaires du congé parental (2012-2019)

→ Seulement 72.000 places en crèches créées sur la même période



# Y compris pour les collectivités locales

Sur la base d'un enfant gardé à plein temps	Coût total <sup>1</sup> par enfant et par mois pour l'Etat et la CNAF	Coût estimé* par enfant et par mois pour une municipalité
Crèche	1348 €	Variable selon le type de crèche et son taux de remplissage.
Assistante maternelle	856 €	0 (sauf MAM / RAM)
Garde à domicile	1312 €	0
Congé parental	<400 € par famille	0

1 Source : IGAS IGF 2017 – coût total Etat + CAF + collectivités locales à fin 2015

\* Le coût peut être variable selon les choix de la commune (Délégation de Service Public ou non) et les coûts locaux (fonciers, salaires,...)



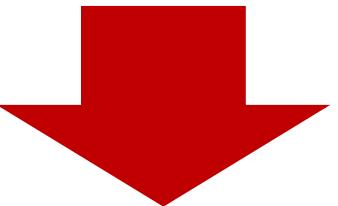
## E) Un renfort des aides aux familles monoparentales ...en apparence

Les familles monoparentales ont bénéficié de mesures catégorielles :

- PREPARE versée jusqu'aux 3 ans de l'enfant (au lieu de 2 ans),
- augmentation de l'ASF,
- augmentation du CMG,
- développement de l'ARIPA,...

MAIS, elles pâtissent comme tout le monde :

- du manque de modes de garde,
- de la baisse du quotient familial,
- de la modulation des allocations familiales,
- de la faible revalorisation des allocations...



**C'est dans ce contexte compliqué  
qu'il faut évaluer les propositions  
du PLFSS 2022**

## **II – Les mesures de politique familiale dans le PLFSS 2022**

# Article 13 : Service à la personne -

Versement immédiat des aides sociales et fiscales

---

Le + :

Excellent initiative pour simplifier la vie des familles

Le - :

- La mesure ne s'appliquera qu'en 2024 pour la garde d'enfant qui génère pourtant une avance de frais très importante la 1<sup>ère</sup> année.

# Article 52 : Pensions alimentaires

L'intermédiation devient la règle

---

- Excellente mesure
- L'intermédiation systématique est très protectrice pour les couples dans lesquels existent pressions ou même violences conjugales

# Article 62 : Budget de la branche famille

300 Millions de + en 2022

---

- 300 millions = croissance budgétaire de 0,61%

Et pourtant :

- L'inflation est estimée à 2,1 %<sup>1</sup>
- Les prix du gaz, du pétrole, du blé, du coton s'envolent
- Le seul congé paternité allongé coûte 680 M€ en 2022 (+230 M€ vs 2021)

→ Attention au pouvoir d'achat des familles !

1 – Estimation Insee à fin septembre 2021 pour l'année écoulée qui est désormais la base de réévaluation budgétaire

### **III – Que manque-t-il au PLFSS 2022 ?**

Enquête MMM France auprès de 22.000 mamans de jeunes enfants

# Méthodologie de l'enquête



**>22 000 mamans interrogées**

issues de différentes sources (réseaux sociaux, partenariats, panel...)

- ✓ Questionnaire en ligne
- ✓ Durée : 15-20 minutes



*3 parties principales : grossesse et accouchement, devenir mère, modes de garde et congés parentaux*

- ✓ Collecte : du 17 Novembre 2020 au 5 mai 2021
- ✓ Cible interrogée : mamans de jeunes enfants, ayant vécu la période des 1000 premiers jours en France
- ✓ **Extraction d'un échantillon représentatif national** sur les critères de nombre d'enfants, âge des enfants, catégorie socio-professionnelle

The screenshot shows a survey page from 'DONNONS LA PAROLE AUX MÈRES'. At the top right is the logo 'Make Mothers Matter France'. The main title is 'DONNONS LA PAROLE AUX MÈRES' with 'Page 2 / 5' below it. A section titled 'Grossesse et accouchement' is visible. A question asks: '9 ) Dans le cas où vous avez suivi une préparation à l'accouchement, comment évalueriez-vous celle-ci ?' with two options: 'Très complète' and 'Assez complète'.



## Ce que veulent les mères pour la grossesse

---

Pendant la grossesse, les mamans souhaiteraient :

- **des horaires aménagés (77%),**
- **plus d'information sur les différents lieux de naissance (68%)**
- **être mieux formées à l'allaitement (78%).**



# Ce que veulent les mères pour l'accouchement

---

- **31% des mamans ne se sont pas senties respectées par l'équipe médicale**
- **29% disent avoir vécu des violences obstétricales ou gynécologiques.**
- Après un 1<sup>er</sup> accouchement, **76% des femmes souhaiteraient un accouchement un peu moins médicalisé**
- **93% des mères favorables à la création des maisons de naissance**
- **86% des femmes souhaitent que l'accouchement accompagné à domicile soit intégré dans l'offre de soins.**



## Ce que veulent les mères pour le post partum

---

- **53% des mères souhaitent un accompagnement à la maison après la naissance**
- **49% sont favorables au référent unique de la grossesse au post-partum mais à condition de pouvoir le choisir librement (90%).**
- **83% souhaitaient allaiter au moins un de leurs enfants dont (67% « absolument »)**
- **mais 66% n'ont pas réussi à allaiter aussi longtemps qu'elles le souhaitaient à cause d'un manque d'accompagnement (39%).**
- **1 maman sur 3 a vécu une dépression post-partum (35%).**
- Les dépressions post partum sont plus présentes chez les femmes ayant vécu des violences obstétricales (46% versus 29%).



## Ce que disent les mères sur le soutien de l'entourage

---

- **63 %** des mères se sentent suffisamment épaulées par leur conjoint pendant la période des 1000 jours (dont 31% « absolument »)
- Mais, **64%** des mamans considèrent que la charge mentale n'est pas justement partagée dans leur couple (dont 18% « même avant d'avoir des enfants »)
- **58%** des mères disent qu'un congé paternité + long\* limiterait les risques de dépression post-partum

\* Enquête faite de décembre 2020 à mai 2021, avant l'allongement effectif du congé paternité.



## Conciliation vie-pro / vie perso : les mères sous pression

---

- **96% des mères se reconnaissent dans l'affirmation : « La société attend de moi que je travaille comme si je n'avais pas d'enfant et que j'ai des enfants comme si je ne travaillais pas »**
- **44% des mères interrogées disent avoir vécu un burn out parental.**

# Congé maternité : les mères souhaitent avoir du temps

- ✓ **78%** des mères se disent fatiguées et manquant de sommeil après un accouchement
- ✓ **88%** des mères disent qu'un congé maternité plus long favoriserait un allaitement plus long
- ✓ **52%** des mères disent qu'elles ne se sentaient « pas prêtes » lors de la reprise de leur travail
- ✓ **53%** des mères disent qu'elles reprenaient + facilement le travail avec un congé maternité + long

Le rapport Cyrulnik sur les 1000 premiers jours de l'enfant préconisait un allongement du congé maternité  
**de + 2 semaines**



# Contexte : Le congé maternité rémunéré dans les pays développés

- Bulgarie : 12 mois
- Royaume-Uni : 9 mois
- Slovaquie : 6,5 mois
- Croatie, Irlande : 6 mois
- Brésil : 4 à 6 mois selon les secteurs d'activité
- Hongrie : 5,6 mois
- Chili : 5,5 mois
- République Tchèque : 5,1 mois
- Italie : 4,7 mois
- Pologne : 4,6 mois
- Malte, Québec, Roumanie : 4,2 mois
- Grèce : 3 (secteur public) à 8,1 mois (privé)
- Corée : 3 mois
- Finlande : 2,9 mois
- Luxembourg, Pays-Bas : 2,8 mois
- Chine : 2,7 mois
- Slovénie : 2,6 mois
- Mexique, Russie : 2,3 mois
- Autriche, Allemagne, Japon, Lettonie, Lituanie : 1,9 mois
- Australie (seulement du congé parental), Etats-Unis, Islande, Nouvelle-Zélande, Norvège (uniquement du congé parental), Portugal (uniquement du congé parental) : 0

-  • Préconisation minimum de l'Union Européenne : 18 semaines = 4,1 mois

- Chypre, Espagne, Estonie, France : 16 semaines = 3,7 mois
- Canada, Israel : 3,5 mois
- Belgique, Danemark, Suisse, Uruguay : 3,3 mois

# Congé parental

- ✓ Le recours au congé parental et sa durée progressent fortement avec le rang de naissance de l'enfant :

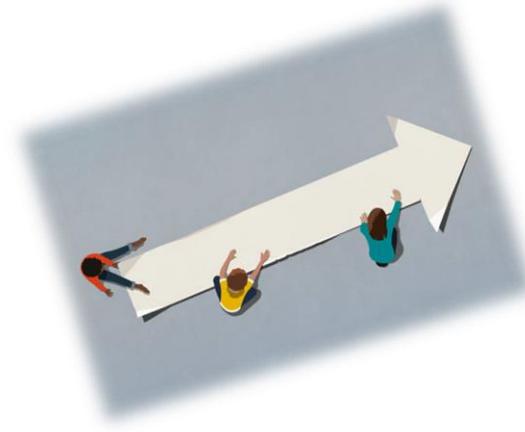
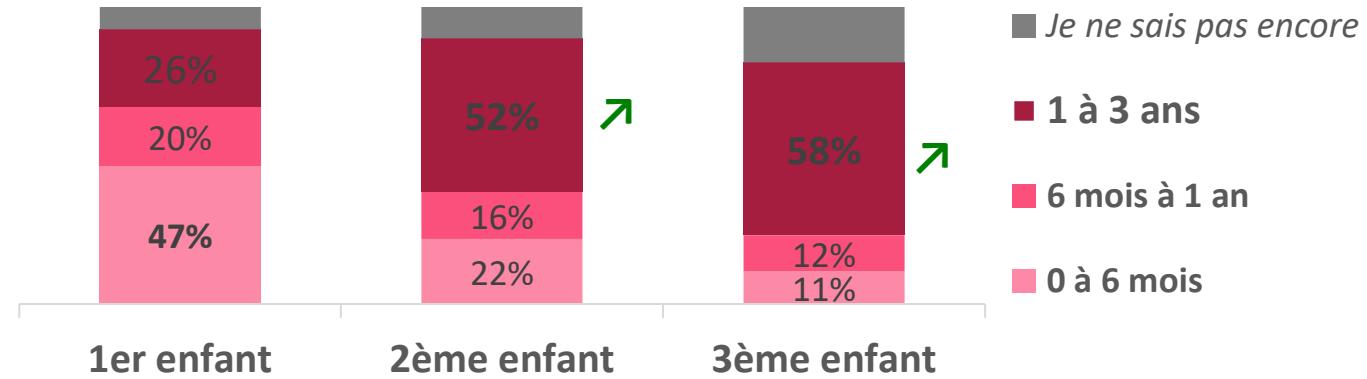
Part des congés parentaux :



Pour le 1er enfant : **26%** des participantes disent ne pas en avoir pris **pour des raisons économiques**



Durée :





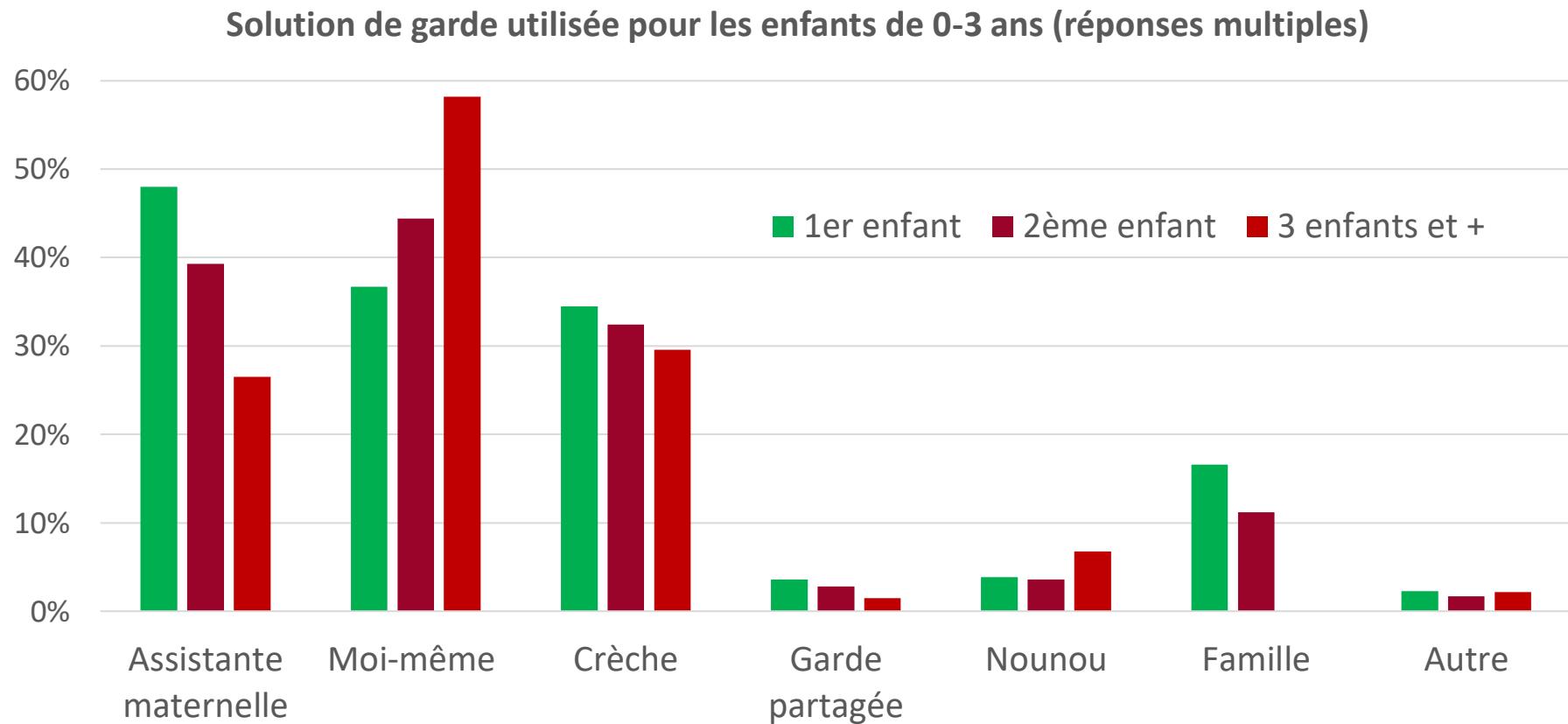
# Plébiscite pour un congé parental court bien rémunéré

---

- Le rapport Cyrulnik propose de créer un **congé parental court (9 mois) bien rémunéré (75% du salaire)**, partageable entre les 2 parents.
- **81% des mères prendraient un tel congé et 40% pensent que leur conjoint le prendrait aussi.**
- **81% des mères aimeraient que les parents puissent choisir librement** comment ils se répartissent le congé entre eux.
- **84% des mères souhaitent que congé court bien rémunéré et congé parental long actuel (plus faiblement rémunéré) coexistent.**
- **82% des mères souhaiteraient qu'on investisse davantage dans un congé parental mieux rémunéré** permettant aux parents qui le souhaitent de garder eux-mêmes leurs enfants.

# Modes de garde : des besoins variés

- ✓ L'ensemble des modes de garde disponibles ont une utilité.  
Leur utilisation varie selon les profils et avec le nombre d'enfants :





## Reprise du travail : les mères ont besoin de temps et de flexibilité

---

- Plus de la moitié des mamans **ne se sentaient pas prêtes (52%) pour le retour au travail** (dont **25% pas prêtes du tout**), et auraient aimé un **congé maternité plus long (53%)** et une transition plus progressive (50%).
- Lors du retour au travail, les mères aimeraient bénéficier de **flexibilité professionnelle (60%)**.



# Flexibilité offerte aux parents dans différents pays développés

Exemples non exhaustifs :

- Australie : Depuis 2009, les salariés peuvent demander des aménagement flexibles de leurs horaires de travail.
- Autriche : Les deux parents ont droit de demander un temps partiel jusqu'aux 7 ans de leur enfant.
- Bulgarie : Au retour de congé parentaux, les parents peuvent demander des aménagements horaires. Les mères d'enfant de moins de 6 ans ont droit de télétravailler.
- Espagne : Les parents salariés ont tous les deux le droit de demander des aménagements horaires à leurs employeurs.
- Norvège : Jusqu'aux 10 ans de l'enfant, chacun des deux parents a le droit de demander un temps partiel à son employeur.

- Nouvelle-Zélande : Tous les salariés ont le droit de demander des flexibilités horaires à leurs employeurs
- Portugal : Les parents d'enfants de moins de 12 ans peuvent demander des flexibilité horaires à leurs employeurs.
- Royaume-Uni : Tous les salariés ont le droit de demander des aménagements flexibles de leurs horaires de travail. Ce droit offert aux parents en 2004 a été étendu à l'ensemble des salariés en 2014.
- France : une ordonnance de 2017 pour favoriser le télétravail régulier ou ponctuel pour tous les salariés sur la base du volontariat avec accord de l'employeur.

Source : 16th international review of Leave Policies and Related research 2020  
Fern Universität + infos récentes disponibles



## IV – Quel futur pour la politique familiale ?

Echos de la conférence des familles (en cours) et préconisations

# Dix pistes pour une politique peu coûteuse\* au service des familles et de la petite enfance

1. Assurer un **accouchement de qualité** :
  - Pas d'accouchement avec masque (fournir les maternités en tests antigénique & protections)
  - Prévenir les violences obstétricales et gynécologiques
  - La baisse de la natalité ne doit pas conduire à obliger les mères à accoucher à plus de 45mn de chez elles
  - Oui au développement des maisons de naissance
  - Permettre (comme c'est le cas en Europe) l'accouchement accompagné à domicile
2. **Un congé maternité allongé et de la flexibilité pour l'utiliser :**
  - 18 semaines comme le préconise l'Europe
  - Jusqu'à 6 semaines transférables au père
3. **Un congé paternité allongé et de la flexibilité pour l'utiliser :**
  - en 1 ou 2 fois
  - au cours des 4 premiers mois de l'enfant (et même 6 mois pour un enfant de rang 3 et suivants)
4. **Oui au congé parental court et bien rémunéré**
  - 9 mois partageable (avec souplesse et liberté) entre les 2 parents
  - 75% du salaire
5. **Le congé parental long doit être maintenu**
  - Les familles devront choisir entre congé long ou court selon leur situation
  - Idéalement le congé parental long doit pouvoir être pris avec allocation jusqu'à l'entrée effective de l'enfant à l'école maternelle ou dans un mode de garde = pas de famille sans solution de garde
6. **Une offre de garde diversifiée moins chère qu'une politique « tout crèche »**

Crèche - Assistantes maternelles - congé parental court bien rémunéré + congé parental long + garde à domicile  
Pour répondre aux besoins divers des familles
7. **Des modes de garde de qualité mais sans surenchères de normes**

Oui à des normes de qualité adaptées au contexte  
Veiller à ne pas plomber le développement des modes de garde avec des coûts trop élevés
8. **Un maintien du soutien financier aux familles**

Revalorisation des plafonds et des allocations au minimum comme l'inflation  
Ca coûte cher ...mais ça prépare les cotisations retraites futures
9. **Le développement d'un droit à la flexibilité du travail choisi pour tous les salariés**

Inspirés des modèles britanniques et finlandais  
Pour favoriser l'implication des salariés dans leur entreprise tout en pouvant assumer leurs responsabilités personnelles
10. **Une réforme des retraites qui prenne en compte**

Le temps passé par chacun des parents auprès de son enfant avant son entrée en maternelle  
L'investissement des familles dans l'entretien et l'éducation de la génération suivante.

\* L'ensemble des propositions que fait MMM ont un coût complet pour les finances publiques égal ou inférieur à la politique actuelle

## V – Qui sommes-nous ?

---

- Make Mothers Matter (MMM) France est la représentation française de Make Mothers Matter dont la mission est de défendre et soutenir les mères, actrices de changement pour un monde meilleur.
- Crée en 1947, Make Mothers Matter est une ONG sans affiliation politique et non confessionnelle, et bénéficie du Statut Consultatif Général auprès de l'ONU depuis 2004.
- MMM fédère des associations dans quarante pays qui agissent avec et pour les mères. MMM fait entendre la voix des mères au niveau des instances internationales (ONU, Unesco, Commission Européenne)
- MMM soutient que les mères, lorsqu'elles bénéficient de mesures et de lois adéquates pour jouer pleinement leur rôle, font partie de la solution pour la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par l'ONU.

# Qui sommes-nous : Contacts utiles

**Pour toute information complémentaire :**

**Marie-Laure Gagey - des Grosses**

*Porte-parole Make Mothers Matter France*

[mlgagey@mmmfrance.org](mailto:mlgagey@mmmfrance.org) – 06 12 05 06 48

**Jocelyne Le Pivain**

*Présidente Make Mothers Matter France*

[presidente@mmmfrance.org](mailto:presidente@mmmfrance.org) – 06 64 55 02 75

[www.mmmfrance.org](http://www.mmmfrance.org) – [info@mmmfrance.org](mailto:info@mmmfrance.org)

## ACTRICES POUR LA PAIX, LA SÉCURITÉ ET LA CITOYENNETÉ RESPONSABLE

